


DOSSIER D'APPROBATION
à la délibération du conseil municipal
en date du 27 janvier 2025
Le Maire,
Vivien BILLOD

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 juin 1978
relative à l'accès à l'information
Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
relative à l'accès à l'information



- Zone urbaine :**
- UA Secteur urbain de type centre ancien
 - UAa Secteur urbain patrimonial
 - Ub Secteur urbain à dominance de bâti contemporain
 - Uc Secteur urbain destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Ue Secteur urbain destiné aux activités artisanales et de services
 - Uj Secteur de jardin
- Zone à urbaniser :**
- 1AUb Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme
 - 2AUb Secteur d'urbanisation future à moyen ou long terme
- Zone agricole :**
- A Zone agricole
 - Ae Secteur agricole accueillant des activités économiques (SteCAL)
- Zone naturelle :**
- N Zone naturelle
 - Nc Secteur naturel accueillant des activités économiques en limite de L'Orbrie (SteCAL)
 - Ne Secteur naturel dédié à l'activité de la carrière (SteCAL)
 - NL Secteur naturel de loisirs (SteCAL)
 - Np Secteur naturel protégé (Châteaux de la Baugisrière, du Mazeau et de Beaulieu - SteCAL)
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du C.U
 - Espace Bois Classé à conserver au titre du L.113-1 du C.U
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L.151-11 du C.U.
 - Zone humide inventoriée en 2011 à préserver au titre du L.151-23 du C.U.
 - Élément de paysage (haie) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
 - Élément de paysage (arbre) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
 - Élément de paysage (bois / bosquet) à protéger au titre du L.151-19 du C.U.
 - Élément de paysage (haie) à préserver au titre du L.151-23 du C.U.
 - Sentier communal à conserver au titre du L.151-19 du C.U.
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement
- Données informatives :**
- Périètre de protection archéologique
 - Périètre de protection sanitaire autour de la station d'épuration
 - Zone de présomption départementale
 - Servitude de protection de monument historique inscrit (AC1)
 - Périètre de protection de monument historique inscrit (AC1)
 - Servitude attachée à la protection des eaux potables et des eaux minérales (AS1)
 - Servitude relative au transport de gaz naturel (I3)
 - Servitude résultant de l'établissement des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)
 - Nouvelle construction non cadastrée

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface en m²	Bénéficiaire
1	Extension des équipements sportifs	5918	Commune
2	Voie de désenclavement	395	Département
3	Voie douce	3930	Commune
4	Désenclavement zone La Rabat	17	Commune
5	Liaison RD 148 et RD 49	101961	Département
6	Aménagement carrefour Beaulieu	4134	Département
7	Création d'un espace de jonction des espaces publics	4571	Commune

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage